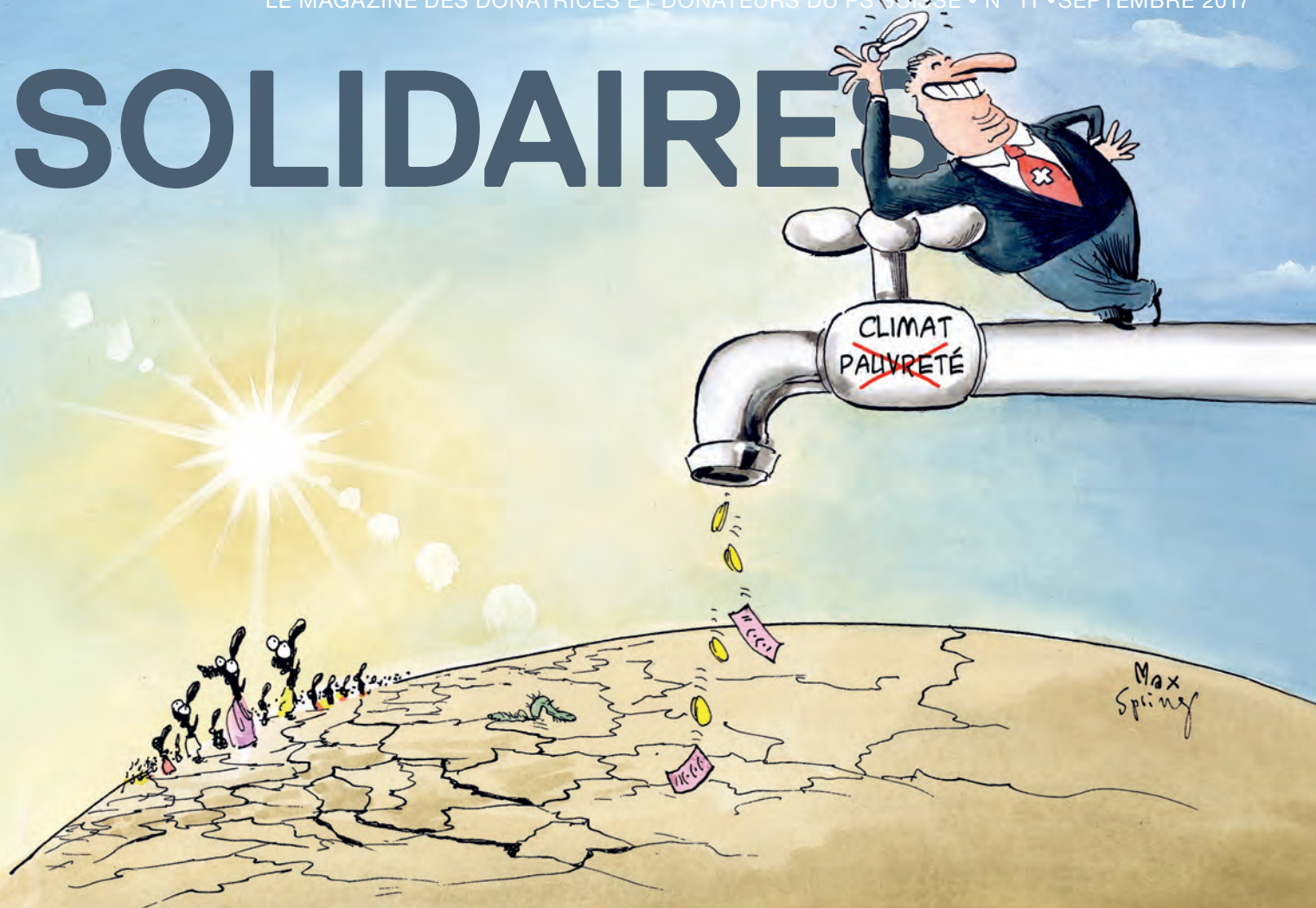


SOLIDAIRES



EN SIGNANT L'ACCORD DE PARIS sur le climat, les pays les plus riches se sont engagés à mettre à la disposition des pays en voie de développement 100 milliards de dollars par an pour la restructuration de l'approvisionnement énergétique et l'élimination des dommages causés par le changement climatique. La classe politique est en désaccord sur le montant de la contribution suisse et sur le mode de financement.

Sans solidarité, pas de protection du climat



Claudia Friedl,
conseillère
nationale SG

Le changement climatique est une réalité qui peut être démontrée par des données scientifiques accablantes. Le dicton « la Terre a parfois chaud, la Terre a parfois froid : ainsi en va-t-il de la météo et de ses lois » est simplement hors de propos. A fortiori lorsqu'il est prononcé par l'homme le plus puissant du monde. Si nous continuons de vivre comme jusqu'à présent, la température du globe pourrait augmenter de plus de 4 degrés d'ici à la fin du siècle. De quoi faire monter le niveau des mers de 0,9 m à 1,6 m. Rien qu'en Asie, des centaines de millions de personnes seraient exposées au risque de perdre leur foyer ou leur terre d'origine. Aujourd'hui déjà, en maints endroits du globe, les gens sont aux prises avec le changement climatique. Sécheresses, orages violents, inondations, glissements de terrain, tarissement des eaux souterraines ou sols trop salés provoquent la mort des vic-

times du réchauffement climatique.

Des objectifs climatiques ambitieux

Après des années de lutte, l'Accord de Paris sur le climat a pu être signé en 2015. Il vise à limiter d'ici à 2100 la hausse de la température de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Pas moins de 195 États ont affiché leur solidarité et l'ont approuvé. La Syrie, le Nicaragua – pour ce dernier, les objectifs ne vont pas assez loin – et, depuis quelques mois, les États-Unis sont les seuls pays à rejeter le traité. Il est vital que la communauté mondiale commence rapidement à le mettre en œuvre. Les objectifs d'économies énergétiques en matière de rejet de CO₂ ne sont pas inscrits dans l'Accord de Paris. Chaque pays les définit lui-même. La Suisse a été le premier pays à annoncer son objectif – relativement ambitieux : d'ici

à 2030, elle veut réduire les émissions de CO₂ de 50 % par rapport à 1990. Cette déclaration d'intention officielle a porté ses fruits : de nombreux pays se sont depuis lors fixés des objectifs tout aussi élevés. La question de savoir quelles valeurs seront finalement appliquées dans la réalité est ouverte. L'accord demande toutefois que chaque pays réexamine ses objectifs de réduction tous les cinq ans et renforce les mesures si nécessaire.

De l'argent pour la protection du climat dans les pays en voie de développement

L'Accord de Paris contraint en outre les pays les plus riches à contribuer de façon appropriée et équitable aux mesures d'atténuation du réchauffement climatique et aux mesures d'adaptation à ses effets dans les pays en voie de développement. À partir de 2020, le montant de ces aides devrait s'élever à 100 milliards de dollars par année. On ne sait pas encore combien chaque pays devra payer. Le

Conseil fédéral estime que la participation de la Suisse atteindra 450 à 600 millions de dollars annuels. Les organisations actives dans le domaine du développement et de l'environnement articulent des chiffres très différents. Selon leurs calculs, effectués sur la base de la compétitivité économique et de la responsabilité en matière de climat planétaire, la contribution de la Suisse avoisinerait 1 milliard de dollars par an – elle serait donc nettement plus élevée.

Initialement, il était question que cet argent passe, «selon une décision récente et à titre additionnel», des États industrialisés aux pays en voie de développement. On est à présent bien loin de cette vision. Le Conseil fédéral mise avant tout sur une forte mobilisation du secteur privé, sans toutefois préciser comment il se la représente concrètement. Pour la part qui sera payée via des fonds publics, il veut puiser abondamment dans la caisse de la coopération au développement – une

caisse qui, soit dit en passant, est déjà touchée par des coupes budgétaires draconiennes. Il n'est plus question d'« argent mobilisé à titre additionnel ».

Aucun compromis dans la lutte contre la pauvreté

Pour le PS, cela est inacceptable. D'autant plus qu'il existe une étude de la Confédération datant de 2011 qui met en lumière des sources de financement alternatives et répondant au principe du pollueur-payeur. Une mesure efficace consisterait à instaurer une taxe CO₂ internationale. La Suisse a déjà proposé l'introduction d'une telle taxe il y a des années, mais elle n'a pas réussi à la faire adopter. Au lieu de nous mettre la tête dans le sable pour autant, nous devons chercher des solutions nationales. Sont envisageables, par exemple, une augmentation de l'impôt sur les huiles minérales, une extension de la taxe CO₂ aux combustibles fossiles, l'instauration d'une taxe générale sur le climat avec droit de douane supplé-

mentaire pour les biens à forte intensité énergétique, une taxe sur les billets d'avion ou la participation au système d'échange de quotas d'émission.

Il est grand temps, d'une part, de mener une action déterminée pour réduire les émissions de CO₂ en Suisse et, d'autre part, de garantir un financement équitable des efforts en matière de climat dans les pays en voie de développement. Mais supprimer pour cela chaque année des montants correspondant à des centaines de millions dans la lutte contre la pauvreté ne se justifie en rien. Bien que les projets climatiques réduisent le risque d'une nouvelle pauvreté – une pauvreté liée au climat –, ils ne remplacent pas l'engagement pour l'éducation, la santé ou la promotion de la démocratie. Il incombe maintenant aux deux chambres du Parlement de présenter des solutions plus équitables pour la mobilisation des contributions nécessaires au financement de la lutte contre le changement climatique.

OUI À LA RÉFORME « PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020 »

La plus belle réussite du PS

Tout repose sur une vision formulée il y a 99 ans : en 1918, le PS et les syndicats ont lancé une grève générale et, les premiers, réclamé l'instauration de l'AVS. Trente ans plus tard, les premières rentes étaient versées. Hans-Peter Tschudi, membre PS du Conseil fédéral en charge des affaires sociales, l'a adaptée et développée à maintes reprises, par exemple en introduisant les prestations complémentaires. Le peuple vénère en lui le « père de l'AVS ».

Depuis l'an 2000, la 11^e réforme de l'AVS est bloquée. Alain Berset, conseiller fédéral PS, est parvenu – à la troisième tentative – à un compromis : « Prévoyance vieillesse 2020 ». La votation aura lieu le 24 septembre prochain. Méconnaissant la voie ouverte par leur aîné Walter Stampfli,

conseiller fédéral PRD qui, il y a 70 ans, a joué un rôle décisif dans l'instauration de l'AVS, les radicaux actuels rejettent le compromis. Avec l'UDC, ils sont les seuls.

L'AVS reste et restera le pilier central de notre action sociale. C'est à elle que nous devons le passage à l'État social moderne. Elle en est le plus solide pilier et nous devons la défendre le 24 septembre contre le PRD, l'UDC et les grands groupes.

**Renforcer l'AVS
le 24 septembre**

2x OUI

www.sichere-renten-ja.ch



Helmut Hubacher, ancien Président PS



Pour les jeunes et les moins jeunes: la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» maintient un niveau adéquat de toutes les rentes et assure le financement de l'AVS jusqu'en 2030.

OUI À LA RÉFORME «PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020» La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» renforce l'AVS. Et elle enterre les rêves néolibéraux pour les dix à quinze prochaines années. Cela va au-delà de nos espérances les plus audacieuses d'il y a encore quelques mois.

Un succès à ne pas sous-estimer



Cédric Wermuth,
conseiller national
AG

Au moment d'évaluer la présente réforme Prévoyance 2020, nous ne devrions pas oublier d'où nous sommes partis. En 2004, le peuple a rejeté la première version de la 11^e révision de l'AVS – à juste titre. À l'époque, la majorité de droite poursuivait le même objectif qu'aujourd'hui: relever l'âge de la retraite pour tous, diminuer les rentes et porter atteinte à l'AVS – au profit des assurances privées, cela va sans dire. Par exemple, pas plus tard qu'en 2000, lors d'un congrès extraordinaire consacré aux œuvres sociales, l'UDC avait proclamé explicitement son intention de privatiser l'AVS. Dans

un tel contexte, la présente réforme constitue un succès à ne pas sous-estimer: l'âge de la retraite à 67 ans et les baisses des rentes sont abandonnés. Pour la première fois depuis quarante ans, les rentes AVS vont même connaître une hausse générale.

Des rentes plus sûres

Les réformes de la prévoyance vieillesse ne constituent en aucun cas des dossiers politiques insolites. Pour ne donner qu'un exemple, les bases légales de l'AVS ont été adaptées 45 fois depuis son introduction, en 1951, dont dix fois dans le cadre de paquets de réforme d'une certaine importance. En soi, cela n'est pas non plus très étonnant: le monde évolue, et avec lui la société dans laquelle nous vivons. Lors de la votation populaire sur le 3^e pilier, en 1972, personne ne pouvait par exemple se douter que l'Union soviétique n'exis-

terait plus 20 ans plus tard et que la libre circulation des personnes avec les États de l'ancien bloc de l'Est serait une réalité en Europe. C'est pourquoi la présente réforme essaie d'assortir ce qui est souhaitable à un horizon raisonnable, plus ou moins prévisible. La Prévoyance vieillesse garantit le niveau des rentes pour toutes et tous et finance l'AVS jusqu'en 2030 au minimum. Ces deux points ont été combattus avec vigueur par le camp bourgeois du Conseil national: il voulait absolument abolir l'adaptation des rentes – en cours! – à l'évolution des salaires et de l'inflation et plonger l'AVS dans les déficits. Un relèvement général de l'âge de la retraite serait ainsi devenu inévitable.

Une réforme équilibrée

La présente réforme tient compte de l'effondrement des marchés financiers consécutif à la crise fi-

nancière. Les taux de conversion du 2^e pilier seront abaissés, le niveau des rentes sera toutefois maintenu via une augmentation modérée des nouvelles rentes AVS. Ce sont les fameux 70 francs pour les personnes seules ou 226 francs pour les couples mariés. Cette augmentation des rentes sera financée via des déductions salariales plus élevées par les personnes mêmes qui exercent actuellement une activité lucrative. De plus, d'ici à 2021, c'est 0,6% de taxe sur la valeur ajoutée (nous en payons déjà 0,3% aujourd'hui, l'argent passe en fait dans les caisses de l'AI) qui viendra alimenter les fonds de l'AVS. La charge additionnelle exercée par la génération des baby-boomers sera ainsi financée sans amputation des rentes. Toutes les personnes âgées de plus de 45 ans bénéficieront en outre d'une garantie des droits acquis (garantie de situation acquise) dans la prévoyance



FOTOLIA



Depuis l'introduction de l'AVS, ses bases légales ont été adaptées pas moins de 45 fois, dont 10 dans le cadre de paquets de réformes (ill.: affiche appelant à voter sur l'introduction de l'AVS en 1947).



Malgré la baisse des taux de conversion du 2^e pilier, le niveau des rentes est maintenu grâce à une hausse des nouvelles rentes AVS.

professionnelle : pour la totalité du capital épargné d'ici à l'entrée en vigueur de la réforme, c'est l'« ancien » taux de conversion de 6,8 % (au lieu de 6 %) qui servira encore de référence.

Pour ce paquet de réformes, la gauche a aussi dû avaler des couleuvres. Principalement l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes. Ce relèvement n'a aucune justification économique, quelle qu'elle soit. Il s'agit d'une décision purement politique. La réforme apporte cependant des avantages en contrepartie, notamment pour les femmes à faible revenu et travaillant à temps partiel : ce sont elles qui profiteront le plus largement de l'aménagement de l'AVS et leurs salaires seront à l'avenir mieux assurés dans la prévoyance professionnelle.

Des progrès socio-politiques

En résumé, la réforme apporte donc une série de progrès socio-politiques. Pour la première fois, l'AVS sera renforcée par rapport aux caisses de pension. Par la même occasion, la dépendance

de notre système de prévoyance à l'égard des marchés financiers diminuera. De plus, elle comblera diverses lacunes. Par exemple, avec la nouvelle réforme, tous ceux qui perdent leur emploi après 58 ans pourront continuer de s'assurer auprès de leur caisse de pension – jusqu'à présent, cela dépendait des cas. Cette réforme passe toutefois par un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. Pour l'évaluation globale, une chose est toutefois importante : ceux qui croient que ce Parlement mettra au point une autre réforme en cas de Non se trompent lourdement. La majorité de droite voulait un relèvement général de l'âge de la retraite et aucune compensation des rentes faibles dans le 2^e pilier. Aucune réforme plus progressiste ne sortira des rangs de ce Parlement dans un avenir proche. Un Oui enterre les rêves néolibéraux pour les dix à quinze prochaines années et renforce l'AVS – en tout cas, cela dépasse nos espérances les plus audacieuses d'il y a quelques mois à peine.

Informations de première main

En leur proposant le magazine « Solidaires », le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les membres du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des objectifs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir « Solidaires » régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements
Le PS Suisse

IMPRESSUM « SOLIDAIRES » – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons : compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication : PS Suisse, Spitalgasse 34, 3011 Berne, tél. 031 329 69 69, fax 031 329 69 70, solidaire@pssuisse.ch. Rédaction : Andrea Bauer. Conception : Atelier Bläuer, Berne. Tirage : 50 000 exemplaires.





Qui remet en cause l'apprentissage de nos langues nationales compromet l'équilibre subtil sur lequel repose notre pays (ill.: vue aérienne de la Suisse au Musée des transports).

Une question de respect mutuel

OR, JUSQU' À PRÉSENT, TOUTES LES TENTATIVES DE RESTREINDRE l'enseignement à une seule langue étrangère au primaire se sont soldées par un échec. C'est bien ainsi.



Mathias Reynard,
conseiller national
VS

Le débat sur l'enseignement des langues est un vieux débat dans notre pays. Dans les années 1970, certains cantons ont commencé à introduire l'allemand précoce et le Frühfranzösisch dans les classes. Il s'agissait alors uniquement d'une langue. L'anglais est quant à lui devenu obligatoire dans la plupart des cantons dès le début des années 2000. A l'époque, le débat avait été vif entre ceux qui souhaitaient débiter l'enseignement des langues par une langue nationale et ceux qui privilégiaient l'anglais. Sans possibilité de solution commune, les cantons ont alors fait le choix d'un compromis, qui se trouve dans le concordat Harmos, et peut être résumé ainsi: l'enseignement de la première langue étrangère doit se faire au plus tard en 5^e Harmos, et en 7^e Harmos pour la deuxième. Le compromis ne fixe pas de priorité

pour les langues nationales, mais assure que deux langues étrangères (dont une nationale) soient étudiées dès l'école primaire.

Des initiatives populaires pour l'enseignement d'une seule langue étrangère à l'école primaire avaient alors été lancées dans cinq cantons alémaniques (Zurich, Thurgovie, Lucerne, Zoug et Schaffhouse) et avaient échoué devant le peuple.

On pensait la question réglée, mais nous assistons, depuis quatre ans environ, à une nouvelle offensive contre le français dans plusieurs cantons alémaniques. Des interventions parlementaires et des initiatives populaires ont été déposées, notamment à Nidwald, en Thurgovie, à Lucerne, à Zurich ou encore dans les Grisons. Cette offensive, soutenue activement par l'UDC, nous a poussés à agir au niveau fédéral. Ainsi, tant les parlementaires socialistes que notre conseiller fédéral Alain Berset nous sommes engagés pour maintenir l'enseignement des langues nationales dans toutes les régions du pays.

Il s'agit en premier lieu d'une question de cohésion nationale,

de vivre-ensemble et de respect mutuel. L'apprentissage d'une langue ne se limite pas à une question de vocabulaire. C'est la découverte d'une autre culture, d'une autre façon de voir le monde. Remettre en question l'apprentissage de nos langues nationales, c'est mettre en danger les subtils équilibres sur lesquels la Suisse est construite.

De plus, la question est également celle du respect de la Constitution et de la volonté populaire. En effet, la population s'est exprimée à une majorité écrasante (86 %) en 2006 en faveur d'une harmonisation du système scolaire suisse. Depuis lors, l'article 62 de la Constitution prévoit que, si les cantons ne parviennent pas à se coordonner dans cet effort d'harmonisation, la Confédération devra légiférer. La question de l'enseignement des langues en fait évidemment partie. Si un canton supprime l'enseignement du français à l'école primaire, le Conseil fédéral devra prendre ses responsabilités et apporter une solution au niveau national. C'est le message que nous devons rappeler à de nombreuses reprises.

Cet engagement politique et médiatique a payé jusqu'à présent. La population a en effet repoussé les initiatives à Nidwald et à Zurich et le Grand Conseil thurgovien a heureusement décidé, à la mi-juin, de maintenir l'enseignement du français à l'école primaire. Ces décisions sont encourageantes et sont le résultat d'un important travail de persuasion et de dialogue. D'autres votes auront dans tous les cas encore lieu dans plusieurs cantons (Lucerne, Grisons) et il nous faut poursuivre notre combat pour le plurilinguisme.

Surtout, comme socialistes, nous devons nous engager pour davantage de moyens dans l'éducation, et notamment pour l'apprentissage des langues. Cela passe par une amélioration des moyens d'enseignement, la formation et la formation continue des enseignants, la mise en place de demi-classes pour les cours de langue (permettant de mettre l'accent sur l'oral), ou encore un soutien accru aux échanges linguistiques. Soyons fiers de notre diversité linguistique et défendons-la!